Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20261110-N23BC101126-DE

Décision du bureau communautaire
N°23-BC101126

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE et Laurence MARIVAIN, membres.
Absents excusés : Lydia DESMARES, Vice-présidente ; Jean-Yves QUENTEL et Olivier CONSTANT, membres.

Amélioration de la qualité de la distribution publique d'énergie électrique
Convention de servitude au profit du Syndicat Morbihan Energies au lieu-dit Tramesse - Commune de Saint-Thuriau

Dans le cadre de l'amélioration de distribution publique d'énergie électrique, le Syndicat Morbihan Energies propose la construction d'un poste de transformation en cabine et le réseau public lui étant rattaché, sur la parcelle cadastrée YA n°28 au lieu-dit de Tramesse.sise commune de Saint-Thuriau, propriété de Pontivy Communauté.

Une convention va être rédigée afin de constituer la servitude d'usage au profit du Syndicat Morbihan Energies pour la mise à disposition d'une fraction de cette parcelle.

Le terrain mis à disposition a une dimension de 4,00 x 5,00 m.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de valider le principe de constitution d'une servitude de mise à disposition de terrain sur la parcelle cadastrée section YA n°28 à Saint-Thuriau (Tramesse), propriété de Pontivy Communauté au profit de Morbihan Energies telle que définie ci-dessus ;**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de servitude à intervenir et toutes les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT